

Reprise des vols commerciaux



Zoom :

Impact chiffré du Covid-19 sur le transport aérien à l'échelle mondiale.





Editorial



Mme AVOMO ASSOUMOU
Paule Epse KOKI
Directeur Générale de la CCAA

L'épidémie de Covid-19, perturbe chaque jour davantage la vie quotidienne des populations. En effet, nous sommes tous affectés, soit parce qu'un parent est malade, soit par la limitation des déplacements ou par les restrictions du nombre de personnes pouvant se rassembler.

C'est donc clair cette pandémie est là ! Et nous devons faire avec. Au lieu de service, ou à la maison nous devons plus que jamais doubler d'efforts pour limiter les dégâts. Il suffit simplement de mettre en œuvre la série de mesures barrières édictées et surtout le respect de la distanciation entre les personnes.

Dans nos aéroports, ça y est ! un guide de gestion des passagers est sur pied en plus des mesures existantes. Il question d'assurer sereinement les voyages sans le moindre risque de contagion des passagers et de toute la chaîne qui œuvrent sur

nos aéroports. La protection de ceux qui foulent le sol camerounais, ou de ceux qui partent du Cameroun est une priorité pour la CCAA, l'exploitant d'aéroports et les compagnies aériennes.

Nous devons donc plus qu'hier, sensibiliser autour de nous, et les potentiels voyageurs. Rappelons aux septiques que la vie n'a pas de prix et que la limitation de la propagation de cette maladie dépend de nous. Avec la reprise du travail en présentiel, doublons tous de vigilance ! Soyons prudents.

Dans ce numéro, nous marquerons un temps d'arrêt sur la reprise des vols commerciaux, le guide de gestion des passagers aériens, un zoom sur l'impact chiffré du Covid-19 sur le transport aérien, et un zoom à l'échelle mondiale.

Bonne lecture !

Rédaction

Directeur de Publication

Mme AVOMO ASSOUMOU Paule
Epse KOKI

Conseiller de Publication

Bisse Bell Raymond

Rédacteur en Chef

Ntyam Bernice
Epse Mbandem

Rédaction

CRP et Directions Opérationnelles

Secrétariat

Christiane Hervée Onana

Infographie

Mbia François
Tél : 699 82 56 05

NOS VALEURS

Notre ambition et nos objectifs de conquête du ciel se traduisent par une culture d'éthique partagée et portée par nos valeurs contenues dans l'acronyme **A.E.R.I.E.N.**:

A: ACTION

E: EQUITE

R: RESPONSABILITE

I: INTEGRITE

E: ESPRIT D'EQUIPE

N: NOVATEUR

Soyez tous AERIEN !



Resumption of commercial flights at Nsimalen

On Monday May 25, 2020 the first Air France flight AF982 landed at the Yaoundé-Nsimalen International Airport where all passengers arriving from Paris were managed along a carefully planned and supervised sanitary circuit within the airport.



On very high instructions, one flight per week has been authorized to AIR France as part of the resumption of commercial flights. Thus, in preparation for the reopening of borders to air traffic, a passenger health circuit has been set up and coordinated by teams of health, police and operational security officers from the CCAA for the management of this first flight.

Thus, a first medical team was positioned at the exit of the bridge and was in charge of: the recovery of health cards and the checking of results of the tests of screening of COVID 19 (PCR) dating less than three (03) days old of the passengers of this flight.

Afterwards, the passengers were to meet a second medical team at the foot of the staircase in the arrival area. At this level, passengers with screening tests of less than three (03) days old did not require further testing and were only required to self-isolate. And, for those passengers who did not test, they had to take a rapid screening test immediately.

It should be noted that the measures recommend that those who test positive for COVID 19 be immediately transferred to the airport's bus pick-up station for secure transfer to approved centres. And persons who test negative are invited to observe a quarantine in the structures provided for this purpose or at home.

For this first commercial flight, fortunately, there were no suspicious cases or confirmation of Covid-19

contamination requiring treatment.

However, passengers who did not have recent negative COVID 19 test results were required to sign a self-isolation undertaking at home or at hotels of their choice, for a period of 14 days, at the end of which they undertook to re-test.

Also, all preventive measures such as wearing a protective mask, maintaining physical distance, temperature checks and washing hands were respected. And all passenger luggage was also disinfected to prevent the spread of COVID 19.

The Director General of the Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) was present at the resumption of this first commercial flight and invited the CCAA airport security officers (ASO) who were involved in access control, the sterilization of the corridors, and the distribution of protective equipment, to collaborate readily with personnel of other administrations involved in the passenger disembarkation chain for this first flight.

It should be noted that the tracking of passengers to or from Cameroon is done with the use of an electronic form which is available on the CCAA website.

Hence these measures observed on arrival also apply to departures from Cameroon.

The ultimate objective is to establish appropriate arrangements for better handling of flights during and after this pandemic.



Un guide pour la gestion des passagers aériens dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Le 1^{er} juin 2020, le Directeur Général de l'Autorité Aéronautique a signé la circulaire N°0000009/C/CCAA/DG fournissant les lignes directrices opérationnelles de cette gestion. Ce document fournit des recommandations aux compagnies aériennes, aux exploitants d'aéroports et aux prestataires de services aéroportuaires sur la manière de restaurer sûrement et progressivement le transport de passagers en ce temps de pandémie.



En prévision à la réouverture des frontières et en cette période de restauration progressive des services de transport, de la connectivité et de la libre circulation aussi rapidement que la situation le permettrait, des orientations sont données à travers le monde aux acteurs du secteur aérien pour la protection de la santé des travailleurs des transports et des passagers durant les opérations. Il est aussi question, de leur redonner confiance et assurer un redémarrage du trafic aérien avec des procédures harmonisées

Ainsi, des mesures efficaces pour protéger la santé du personnel de l'aviation et des passagers, en réduisant le risque de transmission du CoV-2 à l'aéroport et à bord des avions autant que possible doivent être mises en œuvre.

Pour ce qui est de la gestion des passagers, les lignes directrices couvrent l'ensemble des étapes du

voyage d'un passager aérien, notamment avant l'arrivée à l'aéroport, à l'aéroport, à bord de l'avion, lors du transit et à l'arrivée à l'aéroport de destination.

A ce titre, les compagnies aériennes, en coordination avec les exploitants d'aéroports, devraient informer les futurs passagers sur les mesures et les restrictions de voyage existantes pour tous ceux qui pourraient présenter des symptômes compatibles avec la COVID-19.

De même, les compagnies aériennes devraient informer les futurs passagers par des mesures promotionnelles, des restrictions de voyage pour tout passager qui pourrait présenter des symptômes compatibles avec la COVID-19 avant d'arriver à l'aéroport de départ.

Aussi, ils devraient s'assurer que les passagers qui arrivent à l'aéroport et à l'embarquement sont infor-

més et adhèrent aux mesures préventives mises en place et qu'ils les respectent.

Dans un autre registre, les exploitants d'aéroports, les compagnies aériennes et les fournisseurs de services devraient fournir des équipements de protection individuelle nécessaires à leur personnel, veiller, en collaboration avec les autorités de santé publique, au nettoyage et à la désinfection régulière des infrastructures et équipements de l'aérogare.

Aussi, la gestion efficace des passagers à bord présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 est exigée afin de réduire le risque de transmission. Sans oublier le respect et le rappel des mesures préventives applicables aux passagers à bord, lors du transit et à l'arrivée pour réduire le risque de contagion.

(Retrouver la circulaire dans la rubrique Boîte à outils : « DASSIS-CCAA »)





ANNEXE 1 – MATRICE DES MESURES PAR ACTEURS

Mesure	Exploitants aéroports	Exploitants avions	Personnel aéroports	Fournisseurs de services	Equipage	Passagers
Distanciation physique	Autant que possible	Autant que possible	Autant que possible	Autant que possible	Autant que possible	Autant que possible
Hygiène des mains, étiquette respiratoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Masques faciaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Matériel de promotion de la santé et de la sécurité	Oui, en coordination, Cf. annexe 3		Oui, suivre les recommandations et diffuser les différents matériels de promotion/informations correspondants aux tâches en cas de nécessité	Oui, suivre les recommandations et diffuser les différents matériels de promotion/informations correspondants aux tâches en cas de nécessité	Oui, adhérer aux recommandations et diffuser les différents matériels de promotion/informations correspondants aux tâches en cas de nécessité	Oui, lire et adhérer aux recommandations
Nettoyage et désinfection	Oui, Cf. 7.3	Oui	N/A	oui	N/A	N/A
Déclaration de santé	Oui, en version électronique. Coordonner le format et l'évaluation.		N/A	N/A	N/A	Oui, remplir la déclaration fournie dans les 24 h avant le vol
Contrôle de température	Exigé par les autorités nationales	Exigé par les autorités nationales	Exigé par les autorités nationales	Exigé par les autorités nationales	Exigé par les autorités nationales	Exigé par les autorités nationales
Cabines d'évaluation des passagers	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui, les cas douteux devraient être davantage évalués

SB

Mesure	Exploitants aéroports	Exploitants avions	Personnel aéroports	Fournisseurs de services	Equipage	Passagers
Interaction réduite entre l'équipage et les passagers	N/A	Oui. Services essentiels uniquement. Éviter les files d'attente aux toilettes. Désigner les toilettes de l'équipage	N/A	N/A	oui	Oui, adhérer aux recommandations
Procédures spéciales de débarquement	Oui, en coordination avec les autorités de santé publique	Oui, le cas échéant, appliquer les instructions reçues des autorités de santé publique	Oui, le cas échéant, appliquer les instructions reçues des autorités de santé publique	Oui, le cas échéant, appliquer les instructions reçues des autorités de santé publique	Oui, le cas échéant, faire respecter les instructions reçues des autorités de santé publique	Oui, suivre les instructions de l'équipage et du personnel au sol

Vols à destination du Cameroun : Test PCR négatif au COVID-19 obligatoire pour tous les passagers à l'embarquement

En application des directives gouvernementales, les passagers des compagnies aériennes disposant d'une autorisation d'exploitation spéciale pour effectuer des vols commerciaux de passagers, pendant la période de fermeture des frontières aériennes du Cameroun, sont informés qu'ils doivent chacun **présenter à l'embarquement les résultats d'un test PCR négatif au COVID-19 datant de moins de trois (03) jours.**

Les passagers qui ne se conforment pas à cette mesure ne pourront pas être embarqués par ces compagnies aériennes.



Flights to and from Cameroon: Negative PCR test for COVID-19 mandatory for all boarding passengers

Pursuant to government directives, airline passengers with special operating authorisation to operate commercial passenger flights during the period when Cameroon's air borders are closed, are informed that **they shall each present a negative COVID-19 PCR test result at boarding, not older than three (03) days.**

Passengers who do not comply with this measure shall be prevented from travelling with these airline



CCAA : la continuité du travail en temps de COVID



A la suite des mesures barrières édictées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie Covid-19, Madame le Directeur général de la CCAA, a signé une note de service le 10 juin dernier relative à la réorganisation du travail au siège et dans les services déconcentrés.

L'objectif visé étant de garantir la sécurité sanitaire au sein de la CCAA et d'assurer la continuité des missions de supervision qui sont assignées à l'Autorité Aérienne dans le secteur de l'aviation civile.

Le personnel a donc été invité à se mettre au travail en respectant la distanciation sociale d'au moins un mètre dans leurs différents espaces de travail. Et pour le suivi, un planning de travail mensuel d'alternance d'un jour sur deux (1/2) pour les agents occupant des bureaux de plus de trois(03) personnes a d'ailleurs été exigé aux différents responsables.

Il est à noter qu'une équipe veille au grain depuis le début de la crise, aux respects des règles et des mesures barrières que sont :

- **Le port obligatoire du masque ;**
- **Lavage / désinfection des mains ;**
- **L'application du gel hydro alcoolique ;**
- **Nettoyage régulier des bureaux, des salles d'eau et des poignées de portes.**
- **La prise de la température du personnel et des visiteurs à l'aide d'un thermomètre infra-rouge à l'entrée.**

Sur un autre volet, le plan de continuité de service est en cours d'élaboration afin d'éviter des surprises malheureuses qui pourraient survenir dans le cadre de la pandémie Covid-19. Il est question pour le Top Management de gérer, sereinement cette période de crise et de prévenir l'après COVID.



Impact chiffré du Covid-19 sur le transport aérien à l'échelle mondiale.

Le Covid-19 a mis l'économie mondiale à rude épreuve et le transport aérien est incontestablement le secteur le plus touché par cette pandémie. C'est ainsi que les mesures de confinement et les restrictions des déplacements, mises en place pour freiner la propagation du virus, ont porté un coup d'arrêt net et brutal sur l'ensemble de l'activité aérienne. Selon l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) qui regroupe plus de 280 compagnies, le Covid-19 a engendré des dommages considérables sur l'industrie et sur le transport aérien commercial. Et les experts prévoient que ces secteurs ne pourront retrouver les performances d'avant-crise qu'à partir de 2023/2024.



Avec cette crise sans précédent, la quasi-totalité des vols a été supprimée, les aéroports fermés, la flotte mondiale immobilisée et, des milliers de salariés ont été mis au chômage. Selon le scénario le moins pessimiste présenté par l'IATA, le Covid-19 entraînera une perte de 252 milliards USD au secteur aérien. Ce montant ne tient pas compte du manque à gagner lié à l'interruption de la chaîne d'approvisionnement, à la fermeture des aéroports, à l'arrêt des activités des constructeurs d'aéronefs, des sociétés d'entretien, de maintenance, de réparation et de révision des avions (MRO).

Ainsi, Le trafic mondial de passagers a connu un déclin sans précédent dans l'histoire de l'aviation. La baisse devrait être comprise entre 35 et 65% pour l'année 2020.

A titre d'exemple, Air France-KLM a fait part d'une perte nette de 1,8 milliard d'euros au cours des trois premiers mois de 2020. Au Cameroun, la compagnie nationale CAMAIRCO a cessé toute activité.

L'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) évoque pour sa part un manque à gagner de 8,1 milliards d'USD depuis la fermeture des frontières, soit de mi-mars à fin mai 2020.

Estimation de l'impact du Covid-19 sur le trafic aérien en 2020

Au niveau des compagnies aériennes, on a enregistré une baisse allant de 1 825 à 3 208 millions de passagers et une perte de revenus de 238 à 418 milliards d'USD.

En effet, l'impact réel du COVID-19 dépend de plusieurs facteurs tels que, la durée et l'am-

pleur de la pandémie, les plans de dé confinement et le degré de confiance des passagers envers les compagnies aériennes.

D'autres facteurs contraignants peuvent aussi affecter le secteur et entraîner la baisse de sa rentabilité, notamment:

- une hausse de 50 à 100% des prix des billets d'avion,
- la limitation du nombre de bagages en cabine,
- la réduction des capacités des avions,
- l'application des mesures préventives pour désinfecter les appareils ; le processus de nettoyage spéciaux ...
- la diminution du nombre de voyages d'affaires,
- la baisse de la demande au cours des trois prochaines années.

Impact du Covid-19 sur les compagnies aériennes

A l'exception de quelques vols de rapatriement et d'une faible activité de fret aérien, les compagnies aériennes ont été contraintes de réduire jusqu'à 90% de leur capacité, de clouer au sol les appareils et de mettre en place des plans d'urgence incluant la réduction des coûts et la suppression de postes.

Résultat, de nombreux transporteurs se retrouvent dans l'incapacité de faire face à leurs échéances financières et se déclarent eux-mêmes en faillite.

L'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) recense 4,5 millions de vols annulés au cours de la période de confinement. La liste des compagnies aériennes les plus affectées par la suppression des vols inclut Air France, Lufthansa, Ryanair, British Airways Emirates, Qatar Airways, American Airlines, Singapore Airlines, etc. Les compagnies chinoises ayant suspendu leurs vols dès le début de la crise.

Le taux de croissance du transport aérien mesuré par l'indice RPK ou indice passager-kilomètre payant est en chute libre de plus de 70% au deuxième trimestre 2020. Au cours du mois d'avril 2020, le nombre d'avions immobilisés atteignait 16 707. Et au début de la crise, c'est-à-dire à fin janvier, ce chiffre était déjà de 3 217.

Mesures de prévention et coûts additionnels

La reprise des vols intérieurs et internationaux s'accompagne de nouvelles mesures de prévention censées endiguer la propagation du Covid-19 à l'intérieur des avions. Ces mesures concernent en particulier la réduction du nombre de passagers et le protocole de distanciation sociale imposé par les autorités à bord des appareils.

L'ensemble de ces mesures de prévention entraîne des frais supplémentaires qui alourdissent les coûts opérationnels et les pertes accumulées par le secteur aviation. Pour rassurer les voyageurs et éviter une nouvelle vague de contamination, les compagnies aériennes devront avec la reprise effective des vols, réduire de 32% à 59% le nombre de sièges proposé à l'échelle mondiale.

Source : ICAO Air Transport Reporting

SYSTEME DE MANAGEMENT QUALITE

La CCAA prépare sa certification ISO 9001-2015

Un audit interne du système de management de qualité (SMQ) a été effectué par les auditeurs internes du service de la qualité du 09 au 12 juin 2020 à la direction de la sécurité aérienne (DSA).

Il avait pour objectif d'évaluer la mise en œuvre des actions correctrices des audits de 2018, 2019 et celui conduit par l'OACI en 2013. Pendant quatre jours, les auditeurs internes qualité ont passé en revue tous les domaines d'activité relevant de la compétence des agents du processus « **Superviser la sécurité de l'aviation civile au Cameroun** ». Il a également été question de vérifier certaines exigences de la norme ISO 9001-2015 notamment les chapitres 6, 7, 8, 9, 10. A terme on a pu noter que certaines non-conformités relevées lors des précédents audits ont été clôturées et d'autres sont en cours.

A l'ouverture, le Directeur de la sécurité aérienne a invité ses collaborateurs à manifester leur engagement pendant la période d'audit au regard de l'importance que la direction générale accorde au Système de Management Qualité en cours à la CCAA.

A titre de rappel, la norme ISO 9001-2015 en cours d'implémentation présente les exigences relatives au Système de Management de la Qualité (SMQ). Elle fournit un cadre bien éprouvé qui permettra à l'entreprise d'offrir des produits ou des services de qualité constante, conformes aux attentes de ses clients.

ISO 9001-2015 est un excellent guide organisationnel pour qui veut assurer la satisfaction des clients ou des bénéficiaires. La conformité à ISO 9001-2015 permet d'assurer une meilleure qualité des produits ou des services offerts. Elle contribue à l'augmentation de l'efficacité des processus internes et permet de diminuer les coûts liés aux erreurs.

Le 5 octobre 2017, L'OACI a annoncé que son Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), composante essentielle du dispositif pilier pour l'assurance et la planification de la sécurité de l'aviation mondiale, avait obtenu la certification à la toute dernière norme ISO 9001:2015. Selon la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu. « En adhérant au système de management de la qualité certifié ISO, l'OACI est mieux en mesure de garantir que ses fonctions de surveillance et de vérification appuient la supervision effective de la sécurité de l'aviation dans le monde, et que les besoins et attentes de toutes les parties prenantes sont comblés de manière efficace. »

La certification ISO 9001-2015 est donc le gage d'une reconnaissance locale et internationale indéniable. La certification est reconnue par 176 pays et par une multitude d'organismes et d'entreprises. Chacun d'eux a ainsi une même référence en matière de management, d'organisation et de qualité et **tous parlent un langage commun.**

En rappel, cet audit se tient en prélude à celui relatif à la certification à la norme ISO 9001-2015 du système de management de la sécurité aérienne prévue en octobre 2020.





Carnet Rose

Un An de plus ce mois pour...

- Abeme Ndoutou Fanie
- Adrien Ebwengue
- Amama Amama Georges Thierry
- Awong Ebe
- Bikoi Thomas d'Aquin
- Djenou Emmanuel
- Ebouel Mpongo Ioic Josephe Ariane
- Eboue Lionel Njoume
- Ezo'o Bizeme Claire Eté
- Habiba Ibrahima Koramou
- Lambidjeck Albert Justin
- Ndanga Dogoua Rose Yvonne
- Hitekelek Clotilde